

Check-list en ESCALADE en moulinette en SAE en milieu scolaire

La liste de contrôle de sécurité proposée a pour but de **synthétiser les opérations incontournables à vérifier avant, pendant et après la leçon d'escalade en moulinette.** Elle s'appuie sur la circulaire nationale **n° 2017-075 du 19-4-2017** (*Exigence de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature dans le second degré*) qui reste le texte de référence en cas de litige. Loin d'être exhaustive, cette liste reprend également certains éléments essentiels du document « enseignement des APPN dans l'académie de la Réunion » (2013) auquel il convient de se référer.

L'analyse des accidents en escalade révèle clairement et de façon récurrente deux causes majeures : un **défaut d'assurance et un encordement mal confectionné. Dans tous ces cas, les retours au sol, dans des chutes incontrôlées de plus ou moins grande amplitude, génèrent des lésions souvent graves, voire dramatiques.**

Ce document a pour objectif de permettre à l'équipe EPS de respecter des règles de sécurité communes en escalade afin de garantir l'intégrité physique de tous les élèves lors des cours d'EPS. **Il est intégré au projet d'EPS et validé en conseil d'administration ; il est donc porté à la connaissance de l'ensemble de l'équipe éducative et il doit être respecté.**

Vous devrez l'afficher sur le mur d'escalade à la vue de tous et vous vous assurerez que les points cités ont été pris en compte pour la pratique de vos élèves en toute sécurité.

PRÉVOIR EN AMONT :

A la rentrée : La vérification de la conformité du matériel des supports : mur, ancrages, relais, (contrôle périodique de la SAE par un organisme agréé et document de validation récupéré)

Régulièrement procéder à la vérification de la sécurité et conformité du matériel.

Les équipements de protection individuelle (EPI) sont contrôlés visuellement et tactilement : cordes, dégaines, baudriers, système d'assurance (utiliser des réversos, des puits ou un système auto-freinant) ...

Suite à un accident survenu pendant la leçon, le chef d'établissement renseignera la BAse de l'OBservation des ACCidents scolaires (BAOBAC) avec le professeur d'EPS. Il en informera l'inspection pédagogique EPS.

CHECK-LIST en ESCALADE

« Moulinette, en SAE, en milieu scolaire »

Liste de contrôle de sécurité visant à synthétiser les opérations incontournables à vérifier avant, pendant et après la leçon. Liste non exhaustive, elle reprend les éléments essentiels du document « Enseignement des APPN dans l'académie de La Réunion » auquel il convient de se référer.

LES INCONTOURNABLES

AVANT

Sécuriser et organiser le / les lieu(x) de pratique	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer un contrôle visuel au niveau des matériels pouvant subir une modification : tapis de protection (état, jointure), points d'ancrages, relais, mur, système d'assurage, cordes... S'assurer d'avoir une longueur de corde suffisante par rapport au mur Vérifier le passage correct de la corde dans les 2 wishards et dans le bon sens 	O/N
	<ul style="list-style-type: none"> Délimiter les différentes zones de travail (d'échauffement, travail, observation, repos) Signaler les différents couloirs de grimpe (ex : cordes de couleurs alternées...) Anticiper le nombre de voies pour lesquelles la gestion pédagogique et sécuritaire est possible. 	O/N
	<ul style="list-style-type: none"> Le professeur doit mettre un baudrier équipé d'une longe, d'une ou deux dégaines et d'un système de frein (afin d'intervenir rapidement en tous points du mur si besoin) 	O/N

PENDANT

Mise en place de routines sécuritaires	<ul style="list-style-type: none"> Systématiser par le professeur le contrôle de la bonne mise en place des baudriers. Instaurer un co-contrôle entre élèves, puis une ultime vérification par l'enseignant Tenir compte lors de la composition des cordées, des différences de poids Rappeler à tous les élèves les règles de sécurité : bijoux interdits, interdiction de mettre les doigts dans les rings ou plaquettes, interdiction de dépasser le 1er point d'ancrage sans l'autorisation du professeur... Rappeler que seul l'enseignant donne l'autorisation de grimper à une cordée (feu vert). Systématiser un co-contrôle entre grimpeur/assureur(s), puis une ultime vérification visuelle et tactile par l'enseignant qui donnera ou non le feu vert à la cordée. Imposer un code de communication entre les élèves d'une même cordée. Concevoir ou mettre en place un dispositif empêchant tout retour au sol. (ex : nœud, double assurage...) Se placer de façon à avoir dans son champ de vision toutes les cordées. 	O/N
Recommandations techniques	<ul style="list-style-type: none"> Le baudrier doit être mis et ajusté au-dessus de la taille, puis au niveau des cuisses (<i>sangles non vrillées</i>), et le laisser apparent (glisser le vêtement dessous). 	O/N
Le baudrier	<ul style="list-style-type: none"> Constituer des cordées : un grimpeur, un assureur, un contre assureur est fortement recommandé selon les situations. 	O/N
Les cordées	<ul style="list-style-type: none"> Équilibrer la cordée au niveau du différentiel poids. Si besoin, neutraliser un différentiel de poids de 10kg par une vrille. 	O/N
L'encordement	<ul style="list-style-type: none"> Confectionner le nœud d'encordement sur le ou les pontets du baudrier (le plus près possible de celui-ci) avec un double nœud de huit, complété par un nœud d'arrêt Faire un nœud en bout de corde (côté assureur) 	O/N
L'assurage en moulinette	<ul style="list-style-type: none"> Le système d'assurage doit être relié au pontet par un mousqueton de sécurité fermé. A la montée, l'assurage doit se réaliser en 5 temps. A la descente, imposer la tenue de la corde de vie avec les 2 mains sous le système d'assurage. Le positionnement de l'assureur est un facteur important de la sécurité du grimpeur (ex : toit vertical...) 	O/N

APRES

Assurer le suivi du matériel	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer du rangement correct du matériel 	O/N
	<ul style="list-style-type: none"> Signaler sur le cahier d'EPI les remarques éventuelles concernant le matériel 	O/N